

A

A L'ÉCOLE

La santé scolaire remplit prioritairement une mission de dépistage et d'orientation : épidémies, maltraitance, problèmes de santé méconnus ou non suivis. Elle oriente les parents et les jeunes vers les services compétents.

Durant la scolarité obligatoire, le médecin et l'infirmière vont régulièrement :

- sensibiliser les enfants et les adolescents à leur propre santé
- dépister les troubles de la vue, de l'ouïe, du poids et de la taille
- contrôler la couverture vaccinale et effectuer gratuitement les vaccins nécessaires (avec l'accord parental)
- offrir un espace d'accueil, d'écoute, de conseils, d'orientation pour les jeunes et leurs familles
- organiser, en cas de besoin, un bilan de santé tout au long de la scolarité



La santé scolaire maintient le lien entre les parents et l'école lors de problèmes liés à la santé d'un enfant. Elle conseille les enseignants et les autorités pour des situations particulières de santé (affections chroniques : allergie, diabète, handicap, etc.). Elle collabore étroitement avec les partenaires médico-sociaux.

Les parents peuvent la solliciter en tout temps pour des conseils et des informations.



A



EN DEHORS DE L'ÉCOLE

La santé scolaire recommande aux parents d'effectuer pour leurs enfants deux bilans de santé, le premier avant l'âge de 5 ans et le second en 10CO. Ces examens sont menés par le pédiatre ou le médecin traitant, en cabinet privé. L'infirmière scolaire transmet à cet effet aux parents une lettre de recommandations et un formulaire adéquat.